



Refusons la précarité dans les écoles et ailleurs...



Depuis 6 ans, les assistants d'éducation occupent les missions d'Aides à la Vie Scolaire auprès des élèves en situation de handicap dans les écoles et les établissements. Depuis 3 ans maintenant, les Emplois de Vie Scolaire sont présents dans les écoles pour ces mêmes missions ou d'autres.

Aux revendications des enseignants des écoles et des parents pour une aide à la scolarisation des enfants en situation de handicap, au fonctionnement des écoles, les réponses ont toujours été un recrutement de personnels de plus en plus précaires. L'accumulation de missions et de tâches nouvelles, les dégradations des conditions de travail des enseignants qui en découlent, nécessitent des professionnels aux compétences multiples. Nous refusons l'installation de la précarité dans les écoles. A nouveau, en cette fin d'année scolaire, plusieurs milliers d'EVS risquent de se retrouver au chômage à l'issue de leur contrat. Les premiers AVS-assistants d'éducation arrivent au terme des 6 ans de leur contrat. Dans l'urgence, le réemploi de ces personnels doit être assuré en attendant que les postes statutaires correspondant aux tâches effectuées (aide à l'encadrement, la surveillance, l'accompagnement, la maintenance informatique, aux tâches administratives, au fonctionnement des BCD) soient créés. Nous demandons que soient assurées aux personnes recrutées sur ces contrats une formation et une prise en compte réelle de la qualification acquise avec garantie de débouchés.

Nous réclamons :

- l'arrêt de la précarité et le recrutement d'emplois statutaires correspondant aux nouveaux métiers ;
- un plan de titularisation des personnels précaires ;
- des formations avec un débouché professionnel, pour les personnes recrutées sur les emplois aidés ;

Ces mesures constituent une juste reconnaissance des tâches effectuées. Elles permettent de développer les missions du service public.

Pour la FSU et ses syndicats, la précarité est incompatible avec une Fonction Publique assurant des missions de qualité.

N.B. : La motion ci-dessus peut aussi être votée en Conseil d'école

NOM - Prénom	Profession	Commune	Signature

A retourner au SNUipp26 - Maison des Syndicats - 17 rue Bizet - 26000 VALENCE .